|  |
| --- |
| ***ANNEXE D AU RÈGLEMENT DE CONSULTATION***  **Consultation n° DAF\_2024\_001719-S3-LN** |

**Cadre de mémoire technique**

*Les dispositions proposées par le candidat et figurant au présent mémoire technique seront rendues contractuelles pour celles qui ne remettent pas en cause directement ou indirectement le cahier des charges.*

*Le cadre de réponse ci-dessous n’étant pas exhaustif, l’entreprise est invitée à soumettre toute information complémentaire permettant de mieux juger son offre.*

**Rédacteur du mémoire technique (nom et fonction dans l’entreprise) :**

## Les moyens humains et matériels :

### 1 –Moyens humains qui seront affectés spécifiquement au marché (moyen mis en place par lots)

* *Organigramme fonctionnel*
* *Nombre de personnes affectées au marché*
* Les curriculum vitae (diplômes, formation, ancienneté,…) des techniciens et du personnel encadrant chargés de l’exécution des marchés ;
* Les habilitations électriques pour le matériel chaud et froid (attestation de formation de la société pour ses techniciens) ainsi que tous documents et/ou certificats relatifs aux habilitations du secteur concerné (brasure gaz, combustible, etc.) ;
* Les certificats de compétences de l’entreprise et du personnel chargé d’exécuter la prestation par un organisme agrée pour la manipulation des équipements de réfrigération conformément au décret n° 2011-396 du 13 avril 2011 relatif à des substances appauvrissant la couche d’ozone et à certains gaz à effet de serre fluorés, aux biocides et au contrôle des produits chimiques ;
* *Gestion des absences*

### 2 – Moyens en matériel qui sont à disposition pour la maintenance (moyen mis en place par lots)

* *Description du matériel :* outillage indispensable à l’exécution des marchés : four d’étalonnage thermostats, équipements pour la manipulation des fluides frigorigènes réglementaire, détecteur de gaz, etc.
* *Description de la gestion de l’approvisionnement en pièces détachées multimarques*

## Méthodologie d’exécution :

### Dispositions prises par l’entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser et le respect des délais d’exécution

* *Dispositions prises par le candidat pour gérer la qualité générale de la prestation de maintenance*
* *Dispositions prises par le candidat pour gérer les délais d’interventions*
* *Organisation de la maintenance préventive le cas échéant*
* *Traçabilité de la maintenance préventive et corrective*

## Gestion des déchets :

### *Organisation de la collecte des déchets*

* *Lieux d’évacuation des déchets – Traçabilité des déchets*
* *Gestion des pièces usagées et des emballages*
* *Recyclage des produits*